

Pour quels types de travaux faut-il demander des primes au Luxembourg et quels en sont les critères d'éligibilité ?

Type de travaux	Type de primes	Critères d'éligibilité
Energie renouvelable Chauffage: - pompe à chaleur géothermique - pompe à chaleur air eau	Klimabonus	- avoir un bâtiment résidentiel - Aucune aide étatique ne doit avoir été demandée pour une installation technique dans le cadre du programme d'aides de 2012 ou de 2016. - Installation d'un compteur électrique séparé ou intégré dans la pompe à chaleur. - Les pompes à chaleurs, pour lesquelles la facture est établie à partir du 1er janvier 2024, doivent être équipées d'un compteur de chaleur. - Uniquement pour les bâtiments existants: Installation d'un réservoir tampon (boiler) d'au moins 30 l/kWth.. - L'aide peut être demandée après la finalisation de l'installation.
Energie renouvelable Chauffage: solaire thermique	Klimabonus	- avoir un bâtiment résidentiel - Aucune aide étatique ne doit avoir été demandée pour une installation technique dans le cadre du programme d'aides de 2012 ou de 2016. - Les panneaux doivent être certifiés par le label de qualité « Solar Keymark » - L'installation doit être équipée d'un compteur de chaleur. - L'aide peut être demandée après la finalisation de l'installation.
Energie renouvelable Production d'électricité: photovoltaïque	Klimabonus	- La puissance électrique crête doit être ≤ 30 kWc. - Les panneaux photovoltaïques peuvent être montés sur la toiture, la façade ou intégrés à l'enveloppe du bâtiment. - Les panneaux photovoltaïques peuvent être montés sur des bâtiments d'habitation et des bâtiments qui ne sont pas utilisé à des fins d'habitation. - L'aide peut être demandée après la finalisation de l'installation.

Pour quels types de travaux faut-il demander des primes au Luxembourg et quels en sont les critères d'éligibilité ?

Type de travaux	Type de primes	Critères d'éligibilité
• Installation photovoltaïque • Installation pompe à chaleur • Isolation...	Aides communales	se renseigner auprès de l'administration communale.
• Mise en place d'une installation solaire thermique avec ou sans appoint de chauffage • Mise en place d'une ventilation mécanique contrôlée • Remplacement des fenêtres • Remplacement du chauffage • Isolation thermique du mur extérieur • Isolation thermique de la toiture • Isolation thermique de la dalle inférieure	Enoprimes	Effectuer les démarches auprès des partenaires du fournisseur (Enovos)